**PIANOS** STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SINGER, SOHMER, FISCHER.
MEILLEURES FABRIQUES, PRIX LES PLUS BAS, CONDITIONS LES PLUS FACILES.
715 RUE DU CANAL.
**GRUNEWALD.**

VENTES A L'ENCAN.

# Hecker & Smith.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## DOUBLE COTTAGE

NO 4728, RUE COLISÉE,
ENTRE
VALENCE ET BORDEAUX.

DANS L'AFFAIRE DE MME MATHILDA MORRIS OU MORRISSON.

No. 58,507—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, Encanteur—Bureau, 334, rue Carondelet—Le JEUDI 13 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840, rue Commune, près Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 7 mars 1899, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés suivantes, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 293 borné par les rues Coliseum (anciennement Plaquemine) Chestnut, Bordeaux et Valence, désigné comme lot No 12 et mesurant 25 pieds 6 pouces de face sur ladite rue Coliseum (anciennement Plaquemine) par 190 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un double cottage, ayant trois chambres de chaque côté.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1899 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent. Acte de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur.

G. G. Kronenberger, avocat.
12 mars—12 13 19 26 avril 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Contenu en Entier

— DE LA

Grocerie et de la Barre Bien Achalandée,

**No. 4828 Rue Laurel, à l'encoignure Lyon,**

Consistant en un bel assortiment d'Epiceries fraiches, de Vins et de Liqueurs de choix, Table de "Pigeon Hole", Cheval et Wagon, Jolies installations de Barre, Comptes ouverts et un Splendide assortiment de Meubles de Maison.

Dans l'affaire de la succession de Marie Landry Muller. No 58,403 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HECKER & SMITH—J. P Hecker, Encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet—le MERCREDI, 22 mars 1899, à 10 heures A. M., au magasin et à la résidence, No 4828 rue Laurel, encoignure Lyon, dans le Sixième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé le 7 mars 1899 par l'Hon. N. H. Righter, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques tous les effets mobiliers de la succession ci-dessus mentionnée

Conditions—Comptant sur les lieux.
A. E. Blackmar, avocat du plaignant.
12 mars—12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Un Jolit Cottage Simple

**No 1016 rue Marengo, près Camp.**

Dans l'affaire de la succession de Mme Mary Connors.

No 58,478—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker Encanteur—Bureau, 334 rue Carondelet. Le JEUDI 6 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé le 27 février février 1899 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District Division, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci-dessous décrites à savoir:

Deux certains lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 264, borné par les rues Marengo, Milan, Chestnut et Camp, désignés comme lots Nos 20 et 21, sur un plan lithographique dans l'étude de A. Maturseu, les deux dits lots se touchent et mesurent chacun 29 pieds 1 pouce de face à la rue Marengo, par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant 5 chambres, galeries devant et sur le côté, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1899 en plus et au-dessous du prix d'adjudication et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acheteur.

MOBILIERS.

Un certain lot de meubles de maison, d'après l'inventaire, seront vendus le même jour, à 3 heures P. M., au local 1016 rue Marengo, près Camp.

Conditions—comptant sur les lieux.
5 mars—5 6 12 19 26—avril 2 6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank M. Metreaud et als vs Adrienne Metreaud, une mineure.

No 58,012—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HECKER & SMITH—J Paul Hecker, Encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet, le JEUDI 6 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune près Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 février 1899 et signé le 20 février 1899 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci-dessus énumérée et intitulée il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci-dessous décrites à savoir—

Trois certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville désignés par les Nos 5, 6 et 7 sur un plan fait par J. A. Penjo, en date du 6 février 1837 et déposé dans les archives de Jules Mossy, notaire, sous le No 21 de son livre de plans; lesdits lots se touchent et sont bornés par les rues Harmony, St-André, St-David et Pleasant et mesurent 25 pieds de face sur la rue Harmony par les profondeurs suivantes: Lot No 5 98' 11" sur la ligne le séparant du lot No 4 et 96' 11" sur la ligne le séparant du lot No 6 mesure 121' 11" sur la ligne du lot No 5 et 119' 6" sur la ligne du lot No 7 et finalement Lot No 7 mesure 119' 3" sur la ligne le séparant du lot No 6 et 118' 3" sur la ligne le séparant du lot No 8.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de la vente et assumer les taxes de 1899 en plus et au-dessous du prix d'adjudication. Voyez le plan à la Bourse.

Actes de vente passés pardevant John Winter, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5 12 19 26—avril 2 6.

VENTES A L'ENCAN.

# Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente en Partage.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI 13 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 7 mars 1899 par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mme Bertha C. Pfaeffilin, épouse de Henry W. Frye, vs Mme Sophie W. Pfaeffilin, épouse de Frank Standige, No 58,589 au docket de ladite Cour, la suivante décrite propriété, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Chestnut et Colisée, désigné comme lot No 7 sur un plan dressé par H. Mcelhausen, voyer, daté le 4 Mai 1844 et déposé dans les archives de L. Hermann, ancien notaire, lequel lot mesurant 32 pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions et Termes:—Un tier en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit, pour des billets spécialement garanti par hypothèque et liens de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 10 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour enforcer la collection des billets; les améliorations doivent être conservées et les polices transférées au porteur des billets. et l'acquéreur devant assurer les taxes dues et exigibles et en 1899 en plus et au-dessus le prix de d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, les timbres du revenue inclus aux frais de l'acquéreur.
12 mars—12 19 26—avril 2 9 13

# Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## PHARMACIE ET RESIDENCE

Encoignure Clouet et Remparts.

**JOLI COTTAGE DOUBLE.**

1001, 1003 rue Clouet, encoignure N. Remparts.

Succession de Annie Winterholler, épouse de Jacob Siesung.

**Mardi, 4 Avril 1899.**

PAR HARRY H. HODGSON, encanteur.—Bureau 732 rue Commune — MARDI 4 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à plusieurs ordres de l'Hon. N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dossier No 58,103, datés et signés le 27 février et le 28 février 1899, dans l'affaire de la succession de Annie Winterholler, épouse de Jacob Siesung, il sera vendu aux enchères publiques—

Premièrement— Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Clouet, Bourgogne et Louisa, lequel mesure 34 pieds de face sur la rue N. Remparts, par une profondeur et face sur la rue Clouet de 95 pieds, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues N. Remparts et Clouet. Les améliorations consistent en une belle pharmacie, contenant quelque 6 on 7 chambres, citerne double, cour pavée et hangar dans le fond et connu comme le No 3100 rue N. Remparts.

Deuxièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Clouet, Louisa et St-Claude et mesurant 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face sur la rue Clouet, par une profondeur et façade sur la rue N. Remparts de 92 pieds, 3 pouces et 7 lignes, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues N. Remparts et Clouet.

Les améliorations consistent en un beau cottage double, presque neuf, contenant 4 chambres citerne et hangar dans le fond de chaque côté et désignés par les Nos 1001 et 1003 rue Clouet et rapportant un revenu de $20 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance s'il y en a à un et deux ans de crédit à 8 pour cent d'intérêt garanti par hypothèque de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant assumer en plus de leur enchère, les taxes de 1899 et faire un dépôt de 10 pour cent à l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.
2 mars—2 5 12 19 26—avril 2 3 4

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Mme Barbara Doll.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 56,384—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gustave Woods, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
12 mars—12 16 21 Greffier.

**Succession de Henry C. Miller**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58,749—Division A— Attendu que Mme Laura Clement, Vve de Henry C. Miller et Branch K. Miller ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry C. Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
12 mars—12 16 21

**Succession d'Albert Lawrence Susanka.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 58,424 Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Burt Susanka, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN,
15 mars—15 19 24 Greffier.

**Succession de P. N. Canteron.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 50,695—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Leon Larroude, exécuteur testamentaire datif de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
15 mars—15 19 24 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

# Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 30 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 23 février 1899, de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Thomas Walsh, No 57,877 du dossier de la dite cour, les propriétés suivantes, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits qui y appartiennent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet No 543, borné par les rues Sud Sud Franklin, Sud Liberté, Jena et Cadix; lesdits lots sont désignés par les Nos 2 et 3 sur un devis par H. C. Brown, assistant voyer de ville, en date du 2 août 1895, annexé à un acte pardevant J. J. Ward, notaire, le 20 mars 1898. Lesdits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jena, par 125 pieds 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant et l'assomption par l'acquéreur les taxes dues et exigibles en 1899 en plus et au dessus du prix d'adjudication 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant C. Torman, Esq., notaire.
26 fév—26—mars 5 12 19 26 30

# W. C. H. Robinson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District Paroisse d'Orléans. Division B.—No 56,175.

**J. Arthur Letten et als. vs Sidney Brand et als.**

MARDI 4 avril 1899, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, Nouvelle Orléans.

PAR W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau 812 rue Commune, bâtisse Hennen —Sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée J. Arthur Letten et als, vs Sidney Brand et als., docket No 56,175, le dit ordre étant à moi adressé, rendu le 13 février 1899 et signé le 20 février 1899 je procéderai de vendre à midi, à l'enchère publique, la suivante décrite propriété, à savoir:—

1° Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Morales (ou Marais), dans l'ilet borné par les rues Touro et St-Claude et mesurant en mesure française, 30 pieds de face à la rue Bagatelle (ou Bourbon) sur 90 pieds de profondeur et façade sur la rue Morales (ou Marais) faisant partie d'un lot de terre désigné par le No 255 de l'ilet 30, d'après le plan du faubourg Mariny, déposé en l'étude de Louis T. Claire, notaire. Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant trois chambres, cuisine et cabinet, une chambre en haut, de chaque côté et loué à raison de $10 par mois chaque côté. Connu comme les Nos 1841 et 1843 Bourbon, encoignure Marais.

2° Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Tonti, Hôpital et Mire, désigné par le No 11 sur un devis annexé à un acte du 1er juillet 1845, pardevant A. Deriocourt, notaire; ledit lot mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Ursulines sur 130 pieds de profondeur. Les améliorations portant le No municipal 2317 rue Ursulines et consistant en un cottage simple en bois, contenant deux chambres et cuisine, hangars et grande cour: loué à raison de $8 par mois.

3° Un lot de terre, désigné par le No 13 de l'ilet K, borné par les rues Derbigny, Roman, Dumaine et St-Philippe, sur un plan de J. Rothasa, voyer, déposé en l'étude de H. E. Cenas; ledit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds. Les améliorations, portant le No municipal 918 rue Roman, et consistant en un cottage double en bois contenant balcon sur la façade, deux chambres et cuisine de chaque côté, cabinet. Loué à raison de $10 par mois.

4° Un lot de terre, situé dans l'ilet borné par les rues Bons-Enfants (ou St Claude), Mystérieuse (ou Colombus), Hiérioire (ou Kerlerec) et Amour (ou Nord Remparts), désigné par le No 3 sur un plan de J. N. De Pouilly, daté le 25 octobre 1852, déposé en l'étude de P. E. Laresche, notaire, sous le No 20 de son livre de plans marqué L; ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Bons-Enfants (ou St Claude) sur environ 93 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et environ 93 pieds 2 pouces sur la ligne opposée et 30 pieds en largeur sur la ligne du fond. Les améliorations portant le No municipal 1446 rue St Claude, et consistant en un cottage double en bois, contenant trois chambres de chaque côté, et grande cour. Loué à raison de $8 par mois.

5° Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Constance, Chemin Félicité, Magnolia et Richard, et mesurant plus ou moins 46 pieds 7 pouces de face à la rue Félicité, sur une profondeur irrégulière de 86 pieds sur une ligne et 91 pieds 4 pouces sur la rue Constance, et 32 pieds sur la ligne du fond; ledit lot étant marqué No 3, sur un devis dudit lot et autres dressé par A. d'Hémécourt, annexé à un acte de vente de Bernard Ferrand à Eugénie Posthel, épouse de René Posthel, pardevant Jules Mossy, notaire, le 8 avril 1833. Les améliorations portant les Nos municipaux 1003 rue Félicité et 1623, 1627, 1629, 1631 et 1633 rue Constance, et consistant en une rangée de cottages en bois, la maison de l'encoignure contenant trois chambres et cuisine de chaque côté et les autres maisons contenant deux chambres et cuisine de chaque côté. Les trois maisons se louent pour $8 par mois de chaque côté.

6° Un lot de terre désigné par le No 4 de l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Johnson et Galvez, d'après le plan de Giroux et Castaing, du 6 juin 1850, déposé en l'étude de P. Lacoste, notaire; ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations portant les Nos munic paux 2125 et 2127 rue Dumaine, et consistant en un cottage double en bois, contenant double salons, chambre à coucher cuisine, cabinet, une chambre en haut et chambre au-dessus de la cuisine de chaque côté, et loué à raison de $11 par mois chaque côté.

7° Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Clara (autrefois St-Magdalen), Magnolia (autrefois St-Marc), Gravier et Perdido, désigné par le No 21, sur un devis par J. A. D'Hémécourt, daté le 23 janvier 1869, annexé à un acte de vente par A. W. Taylor à la veuve J. Lambert, du 13 février 1869, pardevant W. J. Castell, notaire; ledit lot mesurant 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Gravier, 76 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Magnolia, 83 pieds 6 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 22 et 30 pieds en larzeur sur la ligne du fond. Les améliorations portant les Nos municipaux 1648 et 1650 rue Gravier, et consistant en un cottage double en bois, contenant deux chambres cuisine et cabinet de chaque côté. Loué à raison de $9 par mois de chaque côté.

8° Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Remparts et St-Claude, formant l'encoignure des rues Ursulines et St-Claude, désigné comme lot No 3 sur un plan fait par Surgi et Persac, daté le 20 juin 1859 et déposé en l'étude de O. Dronet, notaire; ledit lot mesurant, en mesure américaine d'après ledit plan 44 pieds 1 pouce de face à la rue St-Claude sur 62 pieds 3 et 6/8 pouces de profondeur et façade à la rue Ursulines, 32 pieds 6 pouces de profondeur sur une première ligne qui la sépare du lot No 4, de la s'étendant 22 pieds et s'élargissant sur une nouvelle profondeur de 31 pieds 9 et 6/8 pouces, et dans le fond mesurant 44 pieds 1 pouce en largeur sur une première ligne, de là s'élargissant 2 pieds et s'étendant sur une nouvelle ligne 22 pieds 7 pouces. Les améliorations portant les Nos municipaux 1040 1042 rue St-Claude et consistant en un cottage double en bois, contenant quatre chambres dépendances et hangar en rez-de-chaussée et deux chambres et galerie au premier; aussi cuisine en brique et chambre à charbon. Loué à raison de $20 par mois chaque côté.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1899 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de ventes pardevant C. Marinoni, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs.

Les plans à la Bourse.
28 fév—28—mars 1 7 14 21 22 28 29—av 3 4

VENTES A L'ENCAN.

# Denis et Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage double productif dans le Quatrième District.**

Nos 3252 et 3254 rue St Thomas, entre les rues Pleasant et St Thomas.—Succession de Mme Anna Maria Zeller.—No 57 334 —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.—MARDI, le 21 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté le 13 février 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir—

Le productif Cottage Double Nos 3252 et 3254 rue St Thomas, contenant 3 chambres, cuisine, bâtisse dans le fond et citerne de chaque côté.

Le terrain est décrit comme suit;—1° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Thomas (autrefois Fulton), Pleasant, Tolédano et Tchoupitoulas, désignée par le No 6, et mesurant 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue St Thomas (autrefois Fulton) 84 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3, et 85 pieds 8 pouces 1 ligne sur la ligne le divisant du lot No 7, et 25 pieds 2 pouces 3 lignes en largeur dans le fond, le tout en mesure américaine.

2° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet connu comme le lot de terre ci-dessus premièrement décrit, touchant au même et mesurant 7 pieds 9 pouces 8 lignes de face à la rue St Thomas, sur 84 pieds 5 pouces 1 ligne sur la ligne le divisant du lot No 6 et 9 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur dans le fond. Les loyers rouent aux taux de $18 par mois. Un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, à l'option de l'acquéreur, les portions de crédit, s'il y en a, devant être démontrées par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1899 et de faire un dépôt comptant au moment de l'adjudication de 10 pour cent du prix d'achat.

Acte de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
18 fév—18 19 26—mars 5 12 19 jusq date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Tillie Loeb, épouse d'Abraham Yarutzky

No 58,398—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. DANZIger, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 28 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la susdite cour, Division B, daté et signé le 20 février 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir—

La jolie résidence simple en bois à deux étage No 1350 rue du Camp, située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camps, Magnaine, Melpomène et Terpsichore.

Le lot de terre est désigné par la lettre B sur un devis par Edgar Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant H. P. Labatut, notaire, le 30 mai 1895, lequel dit lot d'après cela, mesurant, en mesure américaine, 29 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Camp sur 63 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Terpsichore et sur l'autre ligne de côté ledit lot a une première profondeur de 30 pieds 5 pouces 6 lignes, une deuxième profondeur sur une ligne courant obliquement vers la rue Melpomène de 9 pieds 10 pouces, et une troisième profondeur de 23 pieds 10 pouces 6 lignes et une largeur dans le fond de 31 pieds 4 pouces 3 lignes et ledit lot doit être pris à une distance de 34 pieds 10 pouces de l'encoignure des rues Melpomène et Camp sujet à bail là-dessus.

Conditions—Un tiers comptant, la balance en 1, 2 et 3 ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1899 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas Rosen, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 fév—25 — mars 5 12 19 26 à date

# Wm. P. Curtis.

ANNONCE JUDICIAIRE

## Propriétés de valeur dans le Quatrième District.

Succession de George D. Kimble.

PAR WM. P. CURTIS, Encanteur—Bureau No 351 rue Carondelet, le JEUDI, 6 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 840 et 842 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Frank A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 20 février 1899, dans l'affaire de la succession de George D. Kimble, No 58,190 de la dite cour, je vendrai aux enchères publiques, les propriétés foncières suivantes:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de la Nlle Orléans, dans l'ilet No 39, lequel est borné par les rues Ste Marie, Félicité, St Thomas et Rousseau, laquelle dite portion de terre mesure vingt-six pieds, huit pouces et quatre divièmes de face à la rue Ste Marie par soixante trois pieds et un demi pouce de profondeur sur la ligne du côté le plus près à la rue St. Thomas et vingt-cinq pieds huit pouces et trois-quarts pouces de largeur dans le fond, et soixante-trois pieds sur la ligne de côté le plus près et vers la rue Rousseau.

Conditions Comptant—L'acquéreur devra déposer dix pour cent à l'adjudication et payer l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire.
5 mars—5 12 19 26—avril 2 6

# W. C. H. Robinson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 57.930.

Succession de James S. Richardson.

**Jeudi, 6 Avril 1899,** à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, Nlle-Orléans.

PAR W. C. H. ROBINSON, Encanteur—Bureau 812 rue Commune, Bâtisse Hennen—Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E. Dossier No 57,930. Ladite succession de James S. Richardson, daté et signé le 4 janvier 1899, et à moi adressé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, la suivante décrite propriété au dernier et plus haut enchérisseur. Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Prytanée, Deuxième et Troisième, mesurant 125 pieds de face à la rue St-Charles sur 213 pieds de profondeur et façade sur la rue Deuxième, entre lignes parallèles. Termes et Conditions—Un quart ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste en un, deux et trois ans de crédit pour des billets de l'acquéreur portant 6 pour cent par an d'intérêt, payables annuellement, du jour de la vente jusqu'à ce qu'ils soient payés et garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les autres clauses usuelles et de coutume de sécurité, incluant cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets. L'acquéreur assumant en plus et au dessus de son enchère les taxes pour l'année 1899. Un dépôt de dix pour cent doit être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. J. Villeré, notaire. Les candélabres et les installations de gaz ne sont point compris dans cette vente.
4 mars—4 5 9 16 23 30—avril 3 4 5 6

VENTES A L'ENCAN.

# Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente en Partage.

**No 901 HOPITAL,**
Coin Dauphine.
**No 1226 DAUPHINE,**
Entre Quartier et Hôpital.
**Nos 1012 et 1014 DAUPHINE**
Entre Ursulines et St-Philippe.

Succession de E. J. Soniat.
No 56,147—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger Encanteur, bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, 28 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en ce les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 13 février 1899 et signé le 20 février 1899, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division "B", dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

1° La résidence à deux étages en briques avec mansardes, 901 rue Hôpital, encoignure Dauphine, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne et Quartier, dans le Deuxième District de cette ville, contenant vestibule, 7 chambres, chambre à bain, vastes vérandas de face et sur le côté, galerie dans le fond et 3 chambres dans la mansarde les chambres principales tapissées, gaz, hydrant, citerne, cour pavée. Les candélabres pour gaz non inclus dans la vente. Le lot de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et Hôpital est désigné par le No 1 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 21 mars 1857, et annexé à un acte passé pardevant A. Bondousquié, notaire en la Nouvelle-Orléans, le 9 avril 1857, et ledit lot mesurant, en mesure américaine, 26 pieds 1 pouce de face à la rue Hôpital sur 87 pieds de profondeur et façade à la rue Dauphine.

2° Le joli cottage simple en bois (façade en briques) couvert en ardoises 1226 rue Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Quartier contenant vestibule, 5 chambres, cuisine, cour de côté et allée, 2 citernes, gaz etc; le lot de terre commence à une distance de 91 pieds 8 pouces de l'encoignure de la rue Quartier et mesurant 36 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Dauphine sur 65 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles comme ledit lot paraît sur un devis de A. de Armas, daté le 14 mars 1883, annexé à un acte de E. Berry daté le 12 mai 1883, et sur un autre devis de J. A. d'Hémécourt, daté le 24 novembre 1871.

3° Le cottage double en briques à un étage et mansarde, Nos 1012 et 1014 rue Dauphine, entre les rues Ursulines et St Philippe, ilet rue Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 77, contenant de chaque côté 3 chambres et vestibule pour escalier; sur le fond du lot est une cuisine en briques à deux étages avec 2 chambres de chaque côté; cour pavée, hydrant, etc. Le lot de terre mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles, (faisant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes mesure américaine.)

Toutes ces propriétés sont bien situées et prouveront qu'elles sont d'un placement pravant.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à un ou à un et deux ans de crédit représenté par des billets des acquéreurs portant six pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale avec la clause de non aliénation et cinq pour cent honoraires d'avocat et vente sans évaluation en cas de procès, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumant le paiement et plus et au-dessus du prix de l'adjudication des taxes de 1899, d'accepter les polices d'assurance existantes et de rembourser la portion non expirée de la prime et de transférer la police aux porteurs des billets, et de déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de l'adjudication et de n'avoir droit aux loyers que du jour du passage de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs incluant les timbres de revenu intérieur des Etats Unis.

CHAS. F. CLAIBORNE, avocat.
25 fév—25 26 28—mars 7 14 25 28

# W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriétés de valeur pour effectuer un partage.**

Magasin et résidence, Nos 515 et 517 Sud Remparts, entre les rues Poydras et Lafayette, et le cottage double, Nos 323 et 325 Nord Claiborne, entre les rues Conti et Bienville. In re Susan Conrad, veuve de John Brandenborg, et als, vs Philip Brandenborg, et als.
No 58,230—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, No 336 rue Carondelet—Le MARDI, 4 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 et 842 rue Commune, où les plans sont exhibés avec tous les détails, il sera vendu conformément à un jurement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 6ème jour de février 1899, et signé le 10ème jour de février 1899,